



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du HAUT-RHIN
COMMUNE
DE
SAINTE CROIX-AUX-MINES

**COMPTE RENDU
DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 19 DECEMBRE 2019**

M. Jean-Marc BURRUS, Maire, ouvre la séance à 20h00. Il souhaite la bienvenue à l'assemblée et à l'assistance. Il propose de désigner Mme Rolande BARADEL, Secrétaire Générale de la Mairie, comme secrétaire de séance.

Il présente les excuses des membres du conseil municipal empêchés d'assister à cette séance ainsi que les pouvoirs qu'ils ont donnés.

M. Thierry CONRAUX, procuration à M. Daniel BUCKEL

Mme Isabelle BONNEFON, procuration à Mme Marie-Laure HUCK

Mme Agnès HENRICHS, procuration à M. Philippe DORGLER

M. José GOMES, procuration à M. Jean-Pierre MAIRE

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

083-2019 - Approbation du compte-rendu de la séance du 12 novembre 2019

Après en avoir pris connaissance,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés moins 2 abstentions, M. Philippe DORGLER et Mme Andrée MANCHON, absents lors de la dernière séance

APPROUVE le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 12 novembre 2019.

Celui-ci est passé à la signature des présents.

084-2019 – Autorisation de mandater les dépenses d'investissement

Dans la mesure où le budget primitif de l'exercice 2020 sera approuvé d'ici le 30 avril 2020 et pour permettre le paiement des dépenses engagées au cours de l'exercice 2019 mais non payées au 13/12/2019, date de clôture des écritures de la section d'investissement, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette délibération est prise conformément à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 30 avril 2020, en l'absence d'adoption du

budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. L'autorisation mentionnée au présent alinéa précise le montant et l'affectation des crédits.

Sur proposition de Mme ZENNER Jocelyne, Adjointe chargée des finances

Après délibération,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

AUTORISE M. le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent comme suit :

Budget principal – Commune

<u>Chapitre - Libellé</u>	<u>Crédits ouverts en 2019</u>	<u>Montant autorisé avant le vote du BP 2020</u>
20- Immobilisations Incorporelles	6 500.00 €	1 625 €
21-Immobilisations Corporelles	302 744.99 €	75 686.25 €
23-Immobilisations en cours	415 332.92 €	103 833.23 €
Total des dépenses d'investissement hors dette	724 577.91 €	181 144.48 €

Budget annexe-Eau

<u>Chapitre - Libellé</u>	<u>Crédits ouverts en 2019</u>	<u>Montant autorisé avant le vote du BP 2020</u>
20- Immobilisations Incorporelles	4 166.13 €	1 041.53 €
21-Immobilisations Corporelles	150 000 €	37 500 €
23-Immobilisations en cours	30 000 €	7 500 €
Total des dépenses d'investissement hors dette	184 166.13 €	46 041.53 €

085-2019 – Fixation des tarifs communaux pour 2020

Mme Jocelyne ZENNER, Adjointe aux finances présente les modifications proposées pour 2020 et approuvées par la commission des finances du vendredi 13 décembre 2019 :

- **Loyers communaux**

- Augmentation des loyers selon l'indice INSEE au 3^{ème} trimestre 2019
- Augmentation de 2 euros concernant les charges du logement de M. WEGRICH situé 68, rue M. Burrus
- Augmentation de 20 euros concernant les charges du logement de M. HAUSWALD situé 37, rue M. Burrus

Location des terrains agricoles

- Augmentation de 1.66 % pour 2020 selon l'indice des fermages
- Changement de locataire pour la parcelle 63 section 34,

M. MARCHAL Valentin - SCEA aux Pierreusegouttes en remplacement de Mme MAIRE Fabienne pour la location de 21 ares 35 ca.

- **Tarifs des services publics**
 - Augmentation du tarif des plaques pour le Jardin du Souvenir. Ce tarif correspond à l'augmentation du fournisseur.
Le reste des tarifs est sans changement par rapport à 2019.

- **Location des chasses**
 - Augmentation de 1.66 % suivant l'indice de variation des fermages.

- **Menus produits en forêt communale**
 - Aucun changement par rapport à 2019.

- **Tarifs salle des fêtes**
 - Le forfait de 75 euros pour le chauffage, passe à 90 euros.

- **Tarifs Maison des Œuvres**
 - Une fiche de tarifs a été établie selon les mêmes critères et coefficients que la salle des fêtes
Le forfait chauffage de 20 euros, passe à 50 euros.

L'ensemble des tarifs et des loyers est détaillé en annexe à la présente délibération.

Avant le vote, M. René HAUSWALD concerné par ces loyers quitte la salle des séances.

a) Loyers municipaux

Sur proposition de Mme ZENNER Jocelyne, Adjointe chargée des finances

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 13 décembre 2019

Après délibération

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE la fixation des loyers municipaux pour l'année 2020, telle que présentée dans les tableaux joints en annexe.

b) Autres tarifs municipaux

Sur proposition de Mme ZENNER Jocelyne, Adjointe chargée des finances

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 13 décembre 2019

Après délibération

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE la fixation des tarifs municipaux pour l'année 2020, telle que présentée dans les tableaux joints en annexe.

M. René HAUSWALD réintègre la séance.

086-2019 – Fixation du prix de l'eau pour 2020

Madame Jocelyne ZENNER, selon la commission des finances du 13 décembre 2019, propose de ne pas modifier le prix de l'eau pour 2020. Elle précise que la redevance de l'agence de l'eau est identique à l'année dernière.

Le prix de l'eau pour 2020 sera donc de 2.04 €

Eau au m³ : 1.69 €

Redevance Agence de l'Eau pour pollution : 0.35 €

ABONNEMENT COMPRENANT PART FIXE ET LOCATION DU COMPTEUR

L'article L2224-12-4 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise les Communes distributrices d'eau potable à ajouter une part fixe, décidée chaque année, en fonction des besoins du service. Il est proposé de maintenir sur la facturation de l'eau dans la rubrique « abonnement » une part fixe comprenant la location du compteur. Cette part fixe s'appuie sur le débit des compteurs, lequel est fonction du diamètre du tuyau alimentant l'abonné après compteur.

MODELES	Nombre	Montant annuel 2020 en euros
X : 3 m ³	522	30
Y : 6 m ³	191	45
Z : 7 m ³	2	48
U : 10 m ³	10	85
V : 12 m ³	3	145
W : 20 m ³	2	156
T : 30 m ³	1	156

Total des compteurs (actifs) toutes catégories : 731

La redevance pour l'ouverture et la fermeture des branchements d'eau potable à la demande des usagers d'un montant de 50 € est maintenue.

Sur proposition de Mme ZENNER Jocelyne, Adjointe chargée des finances

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 13 décembre 2019

Après délibération

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

FIXE le prix de vente de l'eau à 1,69 € le m³ HT, à compter du 1^{er} janvier 2020.

Les conditions de facturation sont les suivantes :

-facturation des m³ réellement consommés ;

-abonnement dont les montants figurent dans le tableau ci-dessus

FIXE la redevance pour l'ouverture et la fermeture des branchements d'eau potable à la demande des usagers à 50 €.

087-2019 – Programme des travaux et des coupes en forêt communale pour 2020

Monsieur Jean-Pierre MAIRE, Adjoint, signale que M. VISCA Valérian, Technicien Forestier Territorial de l'ONF, a exposé l'état de prévision des coupes de bois lors de la commission des forêts réunie le 29 novembre 2019 selon l'état détaillé qui a été transmis à chaque conseiller.

1) Etat Prévisionnel des Coupes fourni par l'ONF

Coupes à façonner (prévisions)

Volume total 3075 m³ correspondant au total du volume bois d'œuvre et BIL de 3183 m³ moins les 108 m³ de bois de chauffage.

Recette brute prévisionnelle : 167 550 € HT

Dépenses d'exploitation des bois façonnés (prévisions)

Abattage et façonnage en régie : 48 700 € HT

Abattage et façonnage à l'entreprise : 36 670 € HT

20 h 16 - Mme Nathalie FOUQUET entre en séance

Dépenses de débardage et de câblage : 35 530 € HT

Dépenses de maîtrise d'œuvre ONF : 9 714 € HT

Assistance à la gestion de la main d'œuvre : 2 435 € HT

Autres dépenses : 2 435 € HT

Total des dépenses : 135 484 € HT

Coupes en vente sur pied (prévisions)

Volume total 2 245 m³

Recette nette prévisionnelle : 26 460 € HT

Totalité des recettes : 194 010 € HT – Totalité des dépenses : 135 484 € HT

Reste un net prévisionnel de 58 526 € HT

M. Jean-Pierre MAIRE précise que les revenus de la chasse sont inclus dans ce résultat.

Mme Francine MEYER signale qu'on lui a demandé pourquoi les propriétaires ne recevaient plus les droits de chasse ?

M. le Maire répond que c'est toujours d'actualité et que cette personne doit se rapprocher des services de la mairie pour vérifier ce versement.

2) Travaux de périmètre et de sylviculture :

L'ONF propose les travaux inscrits sur le programme des travaux patrimoniaux figurant en pièce jointe. Aucune remarque n'a été faite par la commission forestière sur les travaux présentés pour un montant total estimatif de 29 150 € HT.

Après examen du programme des coupes et des travaux en Commission des forêts réunie le 29 novembre 2019,

**Vu l'avis favorable de cette commission,
Sur proposition de M. Jean-Pierre MAIRE, Adjoint,
Après délibération**

**Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
APPROUVE** l'état prévisionnel des coupes (EPC) pour 2020 tel que présenté par l'ONF,
APPROUVE le programme des travaux tel qu'indiqué plus haut,
AUTORISE M. le Maire à signer ce prévisionnel et les conventions qui en découlent, avec l'ONF, concernant les travaux d'exploitation et de sylviculture.

088-2019– Etat d'assiette de la forêt communale pour 2021

L'état d'assiette est l'annualisation du programme d'aménagement de la forêt communale, envisagé sur plusieurs années.

Pour l'année 2021, il est prévu un volume total prévisionnel de 3 755 m3.

Vu l'avis favorable de la commission forestière du 29 novembre 2019

**Sur proposition de M. Jean-Pierre MAIRE, Adjoint,
Après délibération,**

**Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
APPROUVE** l'état d'assiette 2021 de la forêt communale de Ste-Croix-aux-Mines, tel que présenté en pièce jointe.
RECONNAIT à l'ONF pleine compétence pour l'établissement du programme d'aménagement en général et pour cet état d'assiette en particulier.

089-2019 – Attribution du contrat de débardage 2020

Suite à l'appel d'offre pour le débardage des bois en forêt communale pour l'année 2020, M. Jean-Paul BERTRAND a été retenu. Les prix proposés sont mentionnés dans le contrat joint à la délibération. Il est proposé de confier le débardage des bois communaux pour 2020 à M. Jean-Paul BERTRAND sur la base de ce contrat.

**Sur proposition de M. Jean-Pierre MAIRE, Adjoint,
Après délibération**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
APPROUVE** l'attribution du contrat de débardage des bois en forêt communale pour 2020 à M. Jean-Paul BERTRAND suivant les prix et les contraintes prévus dans le contrat joint en annexe.
APPROUVE la signature de Monsieur le Maire sur le marché correspondant.

090-2019 – Rénovation de l'école élémentaire – Attribution des lots 2 à 18

M. le Maire rappelle que le Conseil municipal a décidé, lors de la séance du 22 Septembre 2017, la rénovation de l'école élémentaire.

Le projet est réalisé en deux phases :

- Phase 1 relatif aux travaux de désamiantage, curage, démolition, dépose d'ouvrages comprenant du plomb – la phase 1 est terminée ;
- Phase 2 : travaux de restructuration lourde – la phase 2 est en cours de d'exécution.

Soit en termes d'allotissement par phase.

Phase 1

N°	Liste des Lots
1	Désamiantage/Curage/Démolition/Dépose d'ouvrages contenant du plomb

Phase 2

2	Gros-œuvre
3	Charpente Bois – Murs à ossature Bois
4	Couverture Etanchéité
5	Echafaudage
6	Ravalement
7	Menuiseries extérieures bois
8	Serrurerie Métallerie
9	Menuiseries intérieures bois
10	Cloisons doublage faux-plafond
11	Revêtements de sols souples
12	Carrelage
13	Peinture
14	Chauffage-ventilation
15	Installations sanitaires-réseaux enterrés
16	Electricité Cfa
17	Ascenseur
18	Aménagements extérieurs

Pour faire suite à la délibération n° 049 du 5 juillet 2019, informant les élus des résultats de la phase 1, et dans le cadre de sa délégation, Monsieur le Maire présente les entreprises retenues après consultations et négociations pour la phase 2.

LOT	DESIGNATION	NOM DE L'ENTREPRISE RETENUE	MONTANT HT
2	Gros-œuvre	ENTREPRISE ZENNA WINTZENHEIM (68)	221 694.79 €
3	Charpente Bois – Murs à ossature Bois	ENTREPRISE BENOIT MARTIN NEUBOIS (67)	155 422.00 €
4	Couverture Etanchéité	ENTREPRISE BILZ SELESTAT (67)	76 000.00 €

5	Echafaudage	ENTREPRISE KAPP ECHAFAUDAGE STRASBOURG (67)	14 000.00 €
6	Ravalement	CREPIS CENTRE REISCHSHOFFEN (67)	98 418.00 €
7	Menuiseries extérieures bois	MEUBLES BORMANN SAINTE CROIX AUX MINES (68)	128 402.00 €
8	Serrurerie Métallerie	ETS. J. GROELL OSTHEIM (68)	21 244.00 €
9	Menuiseries intérieures bois	MENUISERIE BREY REGUISHEIM (68)	112 498.00 €
10	Cloisons doublage faux-plafond	ENTREPRISE REGO LAUTENBACH (68)	174 926.00 €
11	Revêtements de sols souples	COMPTOIR DES REVETEMENTS DE L'EST ILLKIRCH (67)	43 264.74 €
12	Carrelage	ENTREPRISE LUTTRINGER-HESSLE CERNAY (68)	10 916.00 €
13	Peinture	KALKAN PEINTURE INGERSHEIM (68)	25 633.00 €
14	Chauffage-ventilation	STEINLE SANITAIRE CHAUFFAGE MITTELWIHR (68)	240 053.00 €
15	Installations sanitaires-réseaux enterrés	EES-PAUL HERRBACH SELESTAT (67)	76 815.00 €
16	Electricité Cfa	ELEC 2M KAYSERSBERG (68)	159 559.00 €
17	Ascenseur	EST ASCENSEURS STRASBOURG (67)	19 450.00 €
18	Aménagements extérieurs	SAS VA BTP SAINTE CROIX AUX MINES (68)	100 952.00 €

Monsieur Philippe DORGLER, demande si le paiement de la phase 1 terminée correspond au prix de l'offre.

Monsieur le Maire répond que oui, aucun dépassement n'a eu lieu sur ces travaux.

091-2019 – Attribution d'une subvention à la Coopérative de l'école élémentaire

Chaque année, la compagnie de bus Transarc transporte les élèves des écoles vers la place des Tisserands de Sainte Marie aux Mines dans le cadre du téléthon et facture à la commune ce trajet.

Cette compagnie effectue habituellement un don au téléthon (valeur des trajets d'une école).

Pour des raisons de comptabilité, la compagnie Transarc ne peut cette année effectuer directement ce don, qui correspond à 140 €.

Afin que ce don puisse être effectué, la société TRANSARC a établi une facture à 0 € à la commune qui se propose de verser à la coopérative scolaire de l'école une subvention de 140 €.

La coopérative reversera cette somme au téléthon.

Sur proposition de Mme Jocelyne ZENNER, Adjointe aux finances,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

ACCORDE une subvention de 140 € à la coopérative scolaire de l'école élémentaire.

092-2019 – Adhésion à l’association « Chantier d’Insertion Ferme d’Argentin »

Monsieur le Maire expose :

Afin de compléter le panel d’activités proposées aux travailleurs en situation de handicap et aux personnes en insertion l’Institution Les Tournesols a souhaité s’orienter vers les métiers de l’agriculture et du tourisme. Le projet du Parc du Roc des Faîtes a été initié dès 2002, il comprenait un parc de faune sauvage vosgienne, une mini-ferme et une ferme d’exploitation. Ce site de plus de 200 hectares, situé à proximité du Col de Sainte-Marie-aux-Mines, offrait des facilités d’accès au public depuis les trois départements environnants.

Ce projet a été abandonné sous cette forme, à la suite de la non-obtention du permis de construire, en 2013, pour être divisé en plusieurs parties :

- ✓ Une ferme d’élevage, sous forme d’ESAT-EA, qui est en exploitation depuis 2015, à Sainte-Marie-Aux-Mines.
- ✓ Une ferme d’animation, la Ferme d’Argentin, qui est en cours de construction à Lièpvre.
- ✓ Un parc de faune carnivore non domestique, qui est en réflexion, à Aubure.

La Ferme d’Argentin occupe une surface de 10 hectares environ, composée de pâtures, de haies, d’arbres fruitiers et de bâtiments agricoles du XIX^{ème} siècle.

La Ferme d’Argentin présentera l’histoire de l’Homme à travers l’évolution de l’agriculture, de la préhistoire à nos jours.

Un parcours d’environ 2km a été aménagé, avec une pente maximale de 4 %, afin de faciliter la découverte du site pour les personnes à mobilité réduite et les familles avec poussettes.

Le cheminement entraînera les visiteurs à travers les grandes périodes de la Préhistoire et de l’Histoire, illustrées par la présence d’animaux et de végétaux représentatifs. Le parcours est scénographié avec des totems présentant chaque période historique, ainsi que les animaux et végétaux associés.

Afin de concrétiser ce projet il est envisagé de créer une association « Chantier d’Insertion Ferme d’Argentin ». La Commune de Sainte Croix Aux Mines en serait membre.

Monsieur Daniel BUCKEL demande si cette adhésion engage la commune financièrement.

Monsieur le Maire répond que non.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après délibération,

Le Conseil Municipal, à l’unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE la création de l’association « Chantier d’Insertion Ferme d’Argentin »

DECIDE de devenir membre de cette association

APPROUVE les projets de statuts annexés à cette délibération

DESIGNE M. CONRAUX Thierry pour représenter la Commune dans les instances de cette association.

093-2019 – Point sur l’activité de la Communauté de Communes du Val d’Argent

Suite au conseil communautaire du 5 décembre 2019,

Monsieur le Maire expose :

1) Mise en place du permis de louer.

Concerne la mise en œuvre du régime de déclaration et d’autorisation préalable à la mise en location de logements au sein du parc privé (Articles 91 à 93 de la loi ALUR 24-03-2014) sur le périmètre défini par les communes de Sainte-Marie-aux-Mines et de Sainte Croix-aux-Mines.

Dans le cadre de l'animation de sa politique d'habitat et notamment de son Programme Local de l'Habitat

Le « permis de louer », instauré en 2014 par la loi ALUR dans le cadre d'un **renforcement de la lutte contre l'habitat indigne est un dispositif qui permet de subordonner tout contrat locatif à une déclaration préalable ou à une autorisation préalable auprès de la commune de rattachement du bien mis à la location et qui permet ainsi de s'assurer que le logement présente bien toutes les caractéristiques requises pour la santé et la sécurité du ou des occupants.**

Les communes de Sainte Marie-aux-Mines et de Sainte Croix-aux-Mines ont choisi le régime de la déclaration et le régime d'autorisation préalable.

Conformément aux articles L 634-1 à L 634-11 du Code de la Construction et de l'Habitation, il convient de préciser que :

- Tous les logements situés au sein de ce périmètre sont soumis à formalités préalables à la mise en location (tout avenant ou reconduction du contrat de location n'est pas soumis aux régimes définis par la loi) ;
- **La date d'entrée en vigueur de ces deux dispositifs est fixée au 1^{er} septembre 2020**

2) **PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) du Val d'Argent – Débat sur le PADD (projet d'aménagement et de développement durables).**

La CCVA a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) le 17 décembre 2015.

Les bureaux d'études ont été choisis en début d'année 2017, et depuis, ils travaillent en lien étroit avec la commission urbanisme intercommunale pour définir le projet de territoire.

Composée de trois référents par commune, pour notre commune il s'agit de Mme Agnès Henrichs, M. J-Pierre Maire et M. J-Marc Burrus.

La commission urbanisme se réunit régulièrement pour élaborer les éléments constitutifs du document « PLUi » :

Le projet d'aménagement et de développement durables [PADD], le règlement, les plans de zonage ou encore les orientations d'aménagement et de programmation [OAP]).

Le PADD étant à présent finalisé et partagé par la commission, les bureaux d'études vont détailler et expliquer les grandes orientations retenues. Celles-ci s'organisent autour de 4 orientations, à savoir :

Orientation 1 : Consolider l'armature urbaine du territoire pour un développement équilibré

1. Miser sur une attractivité territoriale restaurée
2. Conforter le bipôle Sainte-Marie-aux-Mines et Sainte-Croix-aux-mines
3. Renforcer Lièpvre dans son statut de pôle secondaire de la vallée
4. Conserver l'identité villageoise de Rombach-le-franc

Orientation 2 : Redynamiser le territoire en offrant de nouvelles perspectives de développement

1. Renouer avec l'attractivité résidentielle
2. Offrir des perspectives nouvelles au développement des entreprises
3. Répondre aux besoins des habitants en développant l'offre commerciale et de services de proximité
4. Renforcer le maillage des liaisons douces
5. Promouvoir un développement maîtrisé des activités touristiques
6. Offrir un cadre favorable à une meilleure maîtrise de l'énergie

Orientation 3 : Valoriser les richesses du territoire

1. Requalifier avec cohérence les tissus anciens, riche en patrimoine bâti
2. Garantir la préservation de l'identité paysagère du val d'argent
3. Garantir la préservation du patrimoine naturel, des espaces agricoles et forestiers

Orientation 4 : Maitriser la consommation foncière

1. Valoriser le potentiel de développement dans les enveloppes urbaines
2. Encadrer le développement urbain hors des enveloppes urbaines

3) Fixation des prix du foncier d'activités intercommunal

La CCVA dispose de plusieurs parcelles dans la zone industrielle de Bois l'Abbesse et dans la zone d'activités Est de Sainte-Croix-aux-Mines. Afin de proposer ces parcelles à la vente, la Communauté de communes souhaite harmoniser les prix de vente et mettre en place des comités de sélection qui étudieront les candidatures

- ZA Est de Sainte-Croix-aux-Mines

Section	Parcelle	Zonage	Surface (en are)	Remarques
33	198	UE	6,72	Terrains nus en nature de pré – Contigus à la Lièpvrette au sud et à la D459 au Nord – Réseaux d'eau et d'électricité au niveau de la parcelle 197
33	199	UE	5,23	
33	200	UE	14,91	
33	202	UE	7,04	

Le prix de vente retenu pour les terrains est de 2 750 €/are.

4) Attribution d'une subvention aux Restos du Cœur

Lors du vote du budget 2019 de la CCVA, une subvention de 7.800 euros avait été accordée aux Restos du Cœur

Cette subvention a permis de contribuer à la rénovation et la mise aux normes du local Sainte-Marien des Restos, mais n'a pas permis d'aider au fonctionnement de cette association.

Les Restos du Cœur sont toujours très sollicités, et encore plus en 2019 avec les 2 graves incendies qui se sont produits dans notre commune.

Une subvention complémentaire de 3.000 € prise sur le reliquat de la commission culture leur a été attribuée.

094-2019– Informations de la Municipalité au Conseil Municipal

Monsieur le Maire,

1) DIA :

- selon l'article L.2122-23 du CGCT, déclare que le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal, des D.I.A. (déclarations d'intention d'aliéner), qui ont été réceptionnées en mairie et pour lesquelles il n'a pas été fait usage du droit de préemption.
Depuis le conseil municipal du 12 novembre 2019, on relève 5 DIA :

N° DE LA DIA	ADRESSE	REFERENCES CADASTRALES
026/2019	23, Petit-Rombach	Section 10 – parcelles 41-42-83
027/2019	146, rue Maurice Burrus	Section 05 – parcelle 28
028/2019	10, rue Maurice Burrus	Section 32 – parcelle 262/68
029/2019	71A, Trachembach	Section 20 – parcelle 17
030/2019	1A, rue du Petit-Rombach	Section 05 – parcelle 49

- 2) Suite à la visite de Messieurs GRIFFON et NOACK du groupe APRR, les élus seront invités à visiter les infrastructures du tunnel courant Février.
- 3) Informe les élus de l'ouverture de la pizzeria automatique située au centre du village.

Monsieur Jean-Pierre MAIRE, adjoint

Signale que les WC publics installés à l'ancienne gare routière sont opérationnels.

095-2019– Questions des conseillers municipaux

Néant

096-2019– Divers

Monsieur Philippe DORGLER, remercie la municipalité pour l'installation du rideau à la maison des œuvres et demande quand aura lieu l'inauguration du bâtiment.

Monsieur le Maire répond qu'un rendez-vous a été pris avec le président de l'association pour mettre au point les derniers détails et trouver une date pour l'inauguration.

Personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21 h 15.
Monsieur le Maire souhaite de Bonnes fêtes de fin d'année à tous et propose le pot de l'amitié pour clore l'année 2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2019
RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS

- 083-2019-Approbation du compte-rendu de la séance du 12 novembre 2019
- 084-2019-Autorisation de mandater les dépenses d'investissement
- 085-2019-Fixation des tarifs communaux pour 2020
- 086-2019-Fixation du prix de l'eau pour 2020
- 087-2019-Programme des travaux et des coupes en forêt communale pour 2019
- 088-2019-Etat d'assiette de la forêt communale pour 2020
- 089-2019-Attribution du contrat de débardage 2020
- 090-2019-Rénovation de l'école élémentaire - Attribution des lots 2 à 18
- 091-2019-Attribution d'une subvention à la Coopérative de l'école élémentaire
- 092-2019-Adhésion à l'association « Chantier d'Insertion Ferme d'Argentin »
- 093-2019-Point sur l'activité de la Communauté de Communes du Val d'Argent
- 094-2019-Informations de la municipalité au Conseil Municipal
- 095-2019-Questions des conseillers municipaux
- 096-2019-Divers



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du HAUT-RHIN
COMMUNE DE SAINTE CROIX-AUX-MINES

Liste des présents
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 19 décembre 2019

Noms-prénoms	Présents	Absents excusés	Absents	Signatures
BURRUS Jean-Marc Maire	X			
ZENNER Jocelyne 1 ^{er} Adjoint	X			
MAIRE Jean-Pierre 2 ^{ème} Adjoint	X			
SALBER Marie-Christine 3 ^{ème} Adjoint	X			
ORSATI Régine 4 ^{ème} Adjoint	X			
CONRAUX Thierry 5 ^{ème} Adjoint		X		Procuration à M. Daniel BUCKEL
MEYER Francine	X			
BONNEFON Isabelle		X		Procuration à Mme Marie-Laure HUCK
VOINSON Rémy	X			
HUCK Marie-Laure	X			
LEMAITRE Roxane	X			
HAUSWALD René	X			
HENRICHS Agnès		X		Procuration à M. Philippe DORGLER
MANCHON Andrée	X			
DORGLER Philippe	X			
ULRICH Gabrielle		X		
BUCKEL Daniel	X			
FOUQUET Nathalie	X			
GOMES José		X		Procuration à M. Jean-Pierre